



**Cédric Lomba**

Président de l'Association française de sociologie

[cedric.lomba@cnrs.fr](mailto:cedric.lomba@cnrs.fr)

**Fanny Jedlicki**

Présidente de l'Association des sociologues enseignant-e-s du supérieur

[fanny.jedlicki@univ-rennes2.fr](mailto:fanny.jedlicki@univ-rennes2.fr)

**Christophe Jaffrelot**

Président de l'Association française de science politiques

[christophe.jaffrelot@sciencespo.fr](mailto:christophe.jaffrelot@sciencespo.fr)

Paris, le 7 mars 2023

Objet : Protection et soutien à l'égard de Pinar Selek

Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

En tant que représentants et représentantes des deux principales associations françaises de sociologues (Association française de sociologie et Association des sociologues enseignant-e-s du supérieur) et de la principale association de sciences politiques (Association française de science politique), nous souhaitons attirer la haute attention de l'État sur la situation d'une collègue universitaire française, Pinar Selek, qui est en grand danger. Ce cas est exemplaire de la remise en cause grandissante des libertés académiques, gages d'une science d'excellence.

Enseignante-chercheuse associée en sociologie à l'Université Côte d'Azur, d'origine turque et naturalisée française en 2017, Pinar Selek est persécutée en Turquie avec acharnement depuis vingt-cinq ans, en raison de ses recherches. Elle a été injustement et odieusement accusée, condamnée et incarcérée pour un crime qu'elle n'a pas commis. En juillet 1998, elle fut accusée d'une explosion mortelle au gaz sur le marché aux épices d'Istanbul, qualifiée d'attentat. Elle est emprisonnée et torturée pendant deux ans. Selon diverses expertises, l'explosion était accidentelle : Pinar Selek est acquittée, quatre fois, de ces accusations fallacieuses. Ses recherches sur les Kurdes et son refus de livrer les données qu'elle a recueillies durant ses enquêtes sont plus vraisemblablement à l'origine de l'acharnement judiciaire qu'elle subit et qui l'oblige à quitter la Turquie en 2009. Le 21 juin 2022, la Cour Suprême de Turquie a annulé le quatrième acquittement (2014). Elle fait désormais l'objet d'une mesure de mandat d'arrêt international demandant son emprisonnement (à perpétuité) immédiat, avant même que le Tribunal criminel d'Istanbul ne se soit prononcé : l'audience est prévue le 31 mars 2023. L'historique de cet acharnement est consultable sur le site : <https://pinarselek.fr/>

De nombreuses voix nationales et internationales de divers milieux (académiques, artistiques, politiques, humanitaires, etc.) se sont faites entendre pour condamner ces persécutions et cet acharnement sans fondement.

Au nom de la liberté académique consacrée par la loi de Programmation de la Recherche en novembre 2020, des responsables de nos trois associations professionnelles prendront part à la délégation internationale (rassemblant universitaires, représentant.e.s d'associations humanitaires et personnalités publiques) qui sera présente lors de l'audience à Istanbul le 31 mars 2023 pour porter le message de « Justice pour Pinar Selek ». Nous défendrons l'honneur de notre collègue, sa liberté de circulation, sa liberté de mener des recherches et d'enseigner, et la liberté de publication de ses œuvres.

Par ailleurs, Pinar Selek est également menacée par des sympathisants des Loups Gris, mouvement d'extrême-droite en principe dissout en France qui a déjà porté des actions très violentes sur le sol français. Les autorités policières françaises doivent veiller à sa sécurité.

**Pour ces raisons, nous vous demandons d'assurer la protection d'une de vos agents/ressortissants menacée par des autorités étrangères, en refusant toute extradition et lui apportant votre soutien en vertu des principes de pleine indépendance et liberté d'expression des enseignants chercheurs prévues à l'article L952-2 du code de l'Éducation nationale, reconnues par le conseil constitutionnel en 1984.**

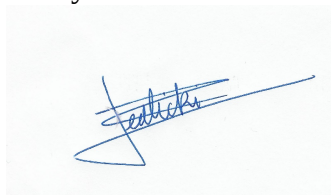
**Nous vous demandons également audience rapidement afin d'échanger sur les actions nationales et internationales prévues pour défendre la liberté de Pinar Selek et sur les soutiens que votre Ministère pourrait apporter à cette collègue en très grave danger.**

En restant à votre disposition pour d'autres informations. Nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, nos respectueuses salutations.

Cédric Lomba



Fanny Jedlicki



Christophe Jaffrelot

